



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

matériel électrique et électronique

Question au Gouvernement n° 3263

Texte de la question

LICENCIEMENTS CHEZ ALCATEL-LUCENT

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Fraysse, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

Mme Jacqueline Fraysse. Monsieur le Premier ministre, deux mois après sa fusion avec Lucent, Alcatel vient d'annoncer la suppression de 12 500 emplois dans le monde, dont 1 500 en France. Cette grande entreprise de téléphonie justifie ces suppressions d'emplois par de mauvais résultats. Mais si ces résultats décevants pénalisent gravement les salariés, on ne peut pas en dire autant des actionnaires, qui percevront les mêmes dividendes que l'année dernière, qui fut considérée comme faste. Le jour où le plan de licenciement fut annoncé, le cours de l'action a gagné 4 % !

Voilà une belle illustration de la société libérale que vous défendez, uniquement fondée sur la sacro-sainte loi du marché, où la concurrence est libre et non faussée.

M. Yves Nicolin. Baratin !

Mme Jacqueline Fraysse. La vie des hommes et des femmes privés d'emplois et celle de leur famille n'est pas votre préoccupation.

M. Jean-Marc Roubaud. Quelle est la question ?

Mme Jacqueline Fraysse. Ce n'est pas non plus celle de la direction d'Alcatel-Lucent qui, au lieu de compter sur son capital humain et d'investir dans la recherche et le développement, a préféré faire payer à ses salariés une fusion dont ils ne voulaient pas, une chute des cours de l'action qu'ils ne maîtrisent pas et une baisse des prix que les dirigeants n'ont pas su anticiper.

Il y a quelques années, Alcatel était encore une entreprise publique. Après sa privatisation, 40 000 emplois ont été supprimés entre 2000 et 2005. Aujourd'hui, après la fusion avec Lucent et de nouvelles suppressions d'emplois, les salariés français ne représenteront plus que le troisième contingent des effectifs d'Alcatel-Lucent dans le monde.

Monsieur le Premier ministre, est-ce là le patriotisme économique autour duquel vous vouliez rassembler toutes les énergies ?

M. le président. Merci, madame la députée.

Mme Jacqueline Fraysse. Quand allez-vous, au nom de ce patriotisme économique, agir réellement pour défendre l'emploi en France, notamment en interdisant les licenciements boursiers ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Madame la députée, 1 478 suppressions de postes ont été annoncées en France, auxquelles je dois à la vérité d'ajouter 320 intérimaires et sous-traitants directement impactés par la décision d'Alcatel-Lucent.

M. Jean-Pierre Brard. Pour être impactés, ils le sont !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Hier, François Loos a évoqué les conditions de concurrence dans le secteur des télécommunications, ainsi que la nécessité de conforter en France un potentiel de recherche et de développement. Comme vous, je veux parler du capital

humain et des difficultés que ressentent les hommes et les femmes devant de telles annonces.

Premièrement, nous avons rencontré le directeur général et le directeur des ressources humaines et, cet après-midi, nous recevrons les représentants du syndicat majoritaire, parce que c'est d'abord le dialogue social qui doit fixer les objectifs en termes d'évolution des emplois et des compétences.

Deuxièmement, nous avons demandé à la direction générale et à la direction des ressources humaines d'utiliser l'ensemble des outils - gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mobilité interne ou externe, essaimage - pour que toutes les solutions soient explorées et qu'on en trouve une pour chaque homme et chaque femme. La solution, en effet, ne peut pas être d'utiliser des mesures d'âge à répétition en se privant des compétences des seniors.

Troisièmement, il faut se soucier des territoires et de leur vitalisation. C'est particulièrement vrai à Lannion, à Orvaux et dans la région Île-de-France. Responsabilité, au travers des dispositions de la loi de cohésion sociale, et capacité d'inventivité : c'est autour de ces notions que le Gouvernement se battra avec fermeté, dans l'intérêt du capital humain et des territoires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3263

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 février 2007